

## Compte rendu du CTSA du 6 novembre 2020



Pour ce dernier rendez- vous de l'année avec les organisations syndicales, nous avons reçu l'ordre du jour trois jours seulement avant la tenue du CTSA. C'est un peu mince pour préparer les thèmes abordés; mince était aussi l'ordre du jour dans sa formulation:

Approbation du CTSA du 14 septembre 2020.

Organisation des services académiques dans le cadre de la crise sanitaire.

Télétravail.

Questions diverses.

Etaient présents le SG M.Denis, le SGA scolaire M.Faisy, la SGA Mme Morelle, Me Salat responsable de la DPAAE ainsi que Me Cavailles.

Avec la lecture des déclarations liminaires virulentes des organisations syndicales dont celles du SPASEEN FO (voir en PJ), Monsieur le SG prend la parole pour répondre aux nombreuses questions. Il déclare que l'administration voulait entendre les OS dans cette période de crise sanitaire. Le ton se veut tout de suite très rassurant. On nous assure que l'administration est à l'écoute pour prendre en compte nos remarques, que l'on a le retour d'expérience du premier confinement et que l'on monte en charge dans les équipements.

L'administration n'aura pas convaincu les organisations syndicales, loin s'en faut, durant les deux heures de la réunion. La discussion fut finalement très décousue et les débats assez désordonnés.

Les questions diverses posées par les OS ont occupé la plus grande partie de la réunion. Difficile donc de faire une synthèse ordonnée et de retranscrire l'intégralité des débats.

**Régime indemnitaire.** Pour le BOP 214 (Personnels en poste au Rectorat et DSDEN). Le CIA versé aux agents est en augmentation de + de 50 % cette année. Ainsi un agent de Cat C percevra 450 euros ; un SAENES 680 euros et un Attaché 900 euros. L'administration ne veut pas communiquer les chiffres pour les agents en EPLE et autres même s'ils devraient bénéficier de la même augmentation. L'information a été donnée lors du CTA du 17 novembre.

	Catégorie	Coefficient	Taux
<b>BOP 214</b> (DSDEN, Rectorat)	C	1	450 €
	B	1.5	680 €
	A	2	900 €
	Chef de bureau	2.5	1130 €
	Directeur, Agent comptable	3	1350 €
<b>BOP 141</b> (EPL)	C	1	300 €
	B	1.5	450 €
	A	2	600 €
	ARTF et ATEE		300 €
	Infirmiers, médecins et ass de service social		900 €
	AENSR et agents comptables	3	900 €

**Le SPASEEN FO intervient pour savoir si les personnels contractuels percevront une prime de fin d'année.** La réponse est non, les textes ne le prévoient pas. Nous faisons remarquer que leur investissement depuis le premier confinement ne souffre d'aucune contestation et que c'est une fois encore un mauvais signal envoyé à tous ces personnels. Le SPASEEN FO reprend la parole pour demander que soit créée une grille indiciaire évolutive pour les personnels administratifs contractuels à l'identique de ce qui se fait déjà pour les personnels enseignants contractuels. M. le SG indique qu'il reste ouvert à cette proposition et que cela pourra être étudié dans un groupe de travail. **Le SPASEEN FO vous tiendra informé de la suite qui sera donnée à cette question.**

**Subventions repas.** Ce point à fait l'objet de nombreuses questions de la part des organisations syndicales. Le montant de la subvention est inchangé depuis un certain temps et pourrait faire l'objet d'une ré-évaluation. Du fait du confinement du printemps et du télé-travail mis en place, les crédits affectés à ce poste de dépense n'ont pas été consommés. Il n'est pas possible juridiquement de verser la subvention repas aux personnes qui sont en télé-travail, la DRFIP retoquerait cette disposition. Les OS dont le SPASEEN FO font remarquer que certains personnels ont du mal à joindre les deux bouts en cette période de crise. M. le SG précise que les agents en difficulté ne doivent pas hésiter à se rapprocher des assistantes sociales en charge des personnels pour monter un dossier d'aide. **Le SPASEEN FO suivra ce dossier afin de vérifier que les promesses soient suivies d'effets.....** et que les crédits dédiés à ces aides soient conséquents.

**Primes COVID.** Un million d'euros a été versé aux agents – tous corps confondus - suite au premier confinement. On remarquera que les agents en poste en EPLE ont été les grands oubliés de ce dispositif. On nous assure que la répartition n'a pas concerné les chefs de service et que beaucoup de services n'ont pas fait remonter de demandes (notons que dans les EPLE, l'administration n'a rien mis en place pour qu'ils puissent faire remonter des propositions d'agents susceptibles de recevoir cette prime...pas étonnant alors qu'il n'y ait rien eu pour eux... ). L'administration reconnaît à demi-voix que **toute attribution de primes exceptionnelles dans un cadre inédit peut comporter une part de « subjectivité »** malgré la grande attention portée et que les fonds n'étaient n'était pas extensibles. Les oubliés de la prime COVID se satisferont de cette réponse...

La « subjectivité » en matière de primes : ON CONNAÎT !

**M. le SG intervient longuement pour répondre aux OS et détailler les mesures prises au Rectorat dans le cadre de la crise sanitaire et du télé travail.** A terme 400 personnes seront en télé travail, 287 l'étaient déjà pour la période du 9 au 13 novembre. 283 protocoles de télé travail ont été signés à ce jour suite à la diffusion de la circulaire sur le télé-travail (cette procédure étant à distinguer du travail à distance mis en place exclusivement dans le cadre du COVID suite au reconfinement).

La première vague a consisté à équiper 150 agents de PC portables. La deuxième vague a concerné 140 agents ayant un PC fixe et effectuant du télétravail dans le cadre du reconfinement. 20 ont eu un PC portable. Enfin 80 personnels n'ont rien du tout. 48 sont à équiper dans les DSDEN.

Dans le cadre de ce nouveau PCA (plan de continuité de l'activité), les cadres doivent être présents sur site, les chefs de bureaux peuvent télé travailler un jour par semaine. Certains services comme la DBCG qui utilisent le logiciel CHORUS doivent travailler obligatoirement en présentiel (comme les collègues travaillant en intendance dans les EPLE d'ailleurs). Le SPASEEN FO avait fait remarquer que les PC portables fournis lors du premier confinement n'étaient pas adaptés pour un usage intensif du fait de la petite taille de l'écran et de l'absence de pavé numérique. Chaque agent, s'il le souhaite, peut faire

remonter une demande par l'intermédiaire de son chef de bureau afin d'obtenir un clavier et un câble pour se connecter à un écran TV. .

La fourniture de PC portable par la DSI ne s'entend que pour les personnels du rectorat mais pas le SGE qui a son propre budget de chancellerie.

**Situation sanitaire au Rectorat.**Le protocole de désinfection au Rectorat a été renforcé et les agents sont équipés de matériels professionnels. Une attention particulière est apportée au protocole mis en place au restaurant administratif. Il y a eu environ 10 cas de COVID et 5 à 10 personnes ont été placées en ASA. La prise de température à l'entrée de Rectorat n'a jamais été envisagée. Nous avons eu très peu d'informations concernant la situation sanitaire dans les EPLE ; cette question sera largement abordée lors d'un prochain CTA réunissant les OS des personnels enseignants dont La FNEC FP Force Ouvrière.

Les personnels vulnérables (au titre des 11 critères de vulnérabilité du 5 mai 2020) seront placés en ASA si le télétravail n'est pas possible. Cette situation doit être sans incidence sur la façon d'évaluer la valeur professionnelle de l'agent lors de l'entretien professionnel. **Le SPASEEN FO sera attentif au respect de ce principe.**

Ce CTSA s'est déroulé avant la parution du décret du 10 novembre 2020 qui a changé quelque peu la donne et a restreint considérablement les conditions de mise en ASA des personnels.

#### **Questions diverses SPASEEN FO.**

Nous souhaiterions que les personnels administratifs puissent disposer d'une circulaire relative aux demandes de disponibilités à l'identique de ce qui se fait déjà pour les personnels enseignants. L'administration semble surprise de cette demande en précisant que cela concerne un nombre réduit d'agents. Il est vrai que si personne ne donne l'information, personne ne le sait et personne ne fait de demande! La prochaine circulaire dédiée au temps partiel contiendra un paragraphe pour traiter cette demande.

Le vote concernant le compte rendu du dernier CTSA est reporté ; la retranscription des débats comportait une omission sur le dispositif de rupture conventionnelle.

Nous attirons l'attention de l'administration sur le fait que le local syndical n'est équipé d'aucun poste téléphonique, pas de PC et pas de possibilité de se raccorder à Internet. Nous avons formulé cette demande il y a plusieurs mois de cela sans résultat alors que ces dispositions sont prévues par le Décret 82.447 du 28 mai 1982. La demande va être traitée bien que cela pose des problèmes techniques que nous avons du mal à comprendre. Le SPASEEN FO a demandé par la suite que les OS puissent aussi avoir accès aux moyens d'impressions.

A très court terme, nous l'espérons, le local syndical sera équipé au bénéfice de toutes les organisations syndicales et par ricochet au bénéfice de tous les agents.

L'ordre du jour étant terminé, M. le SG nous libère à 16 h45.